

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE

Version du 28/09/2007 à 12:11:01

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-6° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe, qui constitue également une mission au sens de la loi organique (article 18) et se subdivise donc en programmes faisant chacun l'objet d'un projet annuel de performances.

Cette annexe présente d'abord le tableau d'équilibre du budget annexe puis en récapitule et en justifie l'évaluation des recettes.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2008 en les détaillant par programme et par action. La nomenclature du budget annexe s'inspirant de la comptabilité générale, les crédits ne sont pas présentés par titre et par catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (comptes du plan comptable applicable au budget annexe). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2008 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens). Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique de ce projet ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois (le cas échéant) ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAU D'ÉQUILIBRE	7
ÉVALUATION DES RECETTES	8
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS	11
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	11
Récapitulation des crédits par section et programme	11
Récapitulation des crédits par programme et action	12
Présentation des crédits selon la nomenclature comptable	14
Programme 621	
ACCÈS AU DROIT, PUBLICATIONS OFFICIELLES ET ANNONCES LÉGALES	17
Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	19
Présentation du programme et des actions	24
Objectifs et indicateurs de performance	30
Justification au premier euro	34
Programme 622	
ÉDITION PUBLIQUE ET INFORMATION ADMINISTRATIVE	41
Présentation stratégique du projet annuel de performances	42
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	43
Présentation du programme et des actions	48
Objectifs et indicateurs de performance	52
Justification au premier euro	57

TABLEAU D'ÉQUILIBRE

Dépenses		Recettes	
SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES			
Achats	59 484 450	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	196 783 500
Variations des stocks		Variation des stocks (production stockée)	0
Services extérieurs	25 641 830	Production immobilisée	0
Autres services extérieurs	19 559 802	Subventions d'exploitation	0
Impôts, taxes et versements assimilés hors impôts, taxes et versements sur rémunération	500 000	Autres produits de gestion courante	0
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	72 665 874	Produits financiers	0
Autres charges de gestion courante	3 724 100	Produits exceptionnels	800 000
Charges financières	52 000	Reprises sur amortissements et provisions	0
Charges exceptionnelles	86 500	Autres recettes	0
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Résultat d'exploitation	15 868 944		
Total brut de la 1^{re} section	197 583 500	Total brut de la 1^{re} section	197 583 500
Évaluation FDC et ADP		Évaluation FDC et ADP	
Total brut y.c. FDC et ADP	197 583 500	Total brut y.c. FDC et ADP	197 583 500
SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL			
Amortissement financier		Reprise du résultat d'exploitation	15 868 944
Acquisition d'immobilisations	14 494 051	Dotations aux amortissements	0
Augmentation de stocks constatée en gestion		Produit brut des emprunts	0
Excédent reversé au Trésor		Autres recettes en capital	0
Utilisation et reprises sur provisions		Diminution de stocks constatée en fin de gestion	0
Autres dépenses en capital			
Augmentation du fonds de roulement	1 374 893	Prélèvement sur le fonds de roulement	0
Total brut de la 2^e section	15 868 944	Total brut de la 2^e section	15 868 944
Évaluation FDC et ADP		Évaluation FDC et ADP	
Total brut y.c. FDC et ADP	15 868 944	Total brut y.c. FDC et ADP	15 868 944
Total brut hors FDC et ADP	213 452 444	Total brut hors FDC et ADP	213 452 444
A déduire ¹	-15 868 944	A déduire :	-15 868 944
Total net hors FDC et ADP	197 583 500	Total net hors FDC et ADP	197 583 500
Rappel évaluation FDC et ADP		Rappel évaluation FDC et ADP	

1 Résultat d'exploitation et dotation aux amortissements

ÉVALUATION DES RECETTES

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Numéro des lignes et désignation des recettes		2007	2008	Différence entre 2007 et 2008
7000	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	198 850 000	196 783 500	-2 066 500
7100	Variation des stocks (production stockée)		0	0
7200	Production immobilisée		0	0
7400	Subventions d'exploitation		0	0
7500	Autres produits de gestion courante		0	0
7600	Produits financiers		0	0
7780	Produits exceptionnels	1 000 000	800 000	-200 000
7800	Reprises sur amortissements et provisions		0	0
7900	Autres recettes		0	0
Totaux recettes de fonctionnement		199 850 000	197 583 500	-2 266 500

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Numéro des lignes et désignation des recettes		2007	2008	Différence entre 2007 et 2008
Reprise du résultat d'exploitation		18 238 296	15 868 944	-2 369 352
9800	Dotations aux amortissements		0	0
9300	Diminution de stocks constatée en fin de gestion		0	0
9700	Produit brut des emprunts		0	0
9900	Autres recettes en capital		0	0
Prélèvement sur le fonds de roulement				
Totaux recettes brutes en capital		18 238 296	15 868 944	-2 369 352
À déduire :				
Reprise du résultat d'exploitation		18 238 296	15 868 944	-2 369 352
	Amortissements		0	0
Totaux recettes nettes en capital		0	0	0
Totaux recettes nettes du budget annexe		199 850 000	197 583 500	-2 266 500
Évaluation FDC et ADP				
Totaux recettes nettes y.c. FDC et ADP		199 850 000	197 583 500	-2 266 500

A périmètre constant par rapport au PLF 2007, où les recettes et dépenses des directions des Journaux officiels et de la Documentation française ont été regroupées au sein d'un budget annexe unique, les produits prévus en 2008 sont en légère baisse de 2 266 500 €, soit - 1,15 %. Cette diminution globale repose sur une hausse des produits d'activités de la Documentation française (+ 500 000 €) et une baisse pour ce qui concerne les Journaux officiels (- 2 766 500 €). L'ensemble des produits permet d'assurer l'équilibre global du budget annexe, marqué également par une baisse des dépenses (CP 2007 : 196 956 704 € ; CP 2008 : 196 208 607 €).

Recettes des Journaux officiels

Intitulé	LFI 2007	PLF 2008
Ventes d'éditions	1 300 000	1 190 000
Abonnements	4 420 000	5 800 000
Annonces	162 210 000	161 293 500
Ventes de déchets	320 000	200 000
Travaux	2 000 000	690 000
Ventes de marchandises	1 300 000	610 000
Frais de port	9 500 000	8 400 000
Prestations de services	200 000	200 000
Autres produits d'activité annexe	600 000	900 000
Produits exceptionnels	1 000 000	800 000
TOTAL RECETTES - JO	182 850 000	180 083 500

Recettes des annonces Direction des Journaux Officiels

	Recettes 2005 constatées	Recettes 2006 encaissées	LFI 2007	PLF 2008
ASSOCIATIONS	3 147 938	3 037 288	3 710 000	3 038 000
BMP	71 173 719	54 980 751	71 900 000	77 537 000
BALO	29 627 178	11 769 292	14 000 000	9 355 500
BODACC	62 957 116	70 921 922	72 300 000	71 063 000
JO	319 213	380 159	300 000	300 000
TOTAL ANNONCES	167 225 164	141 089 412	162 210 000	161 293 500

L'évaluation des produits susceptibles d'être encaissés en 2008 a été établie en distinguant trois principaux secteurs de prestations.

Dans le secteur des publications sur support papier (ventes d'éditions, abonnements, travaux et prestations de service), une baisse tendancielle des quantités vendues est enregistrée ces dernières années, en lien avec les progrès de la numérisation. Une baisse de 10 % du nombre d'abonnements et de numéros vendus à l'unité est prévue pour 2008. Toutefois, ce secteur d'activité présente des coûts importants (main d'œuvre, sous-traitance, matière d'œuvre et frais d'envoi), dont la diminution n'est pas systématiquement proportionnelle au volume traité. L'augmentation de la pagination du BOAMP (Bulletin officiel des annonces de marchés publics), liée à la mise en place de nouveaux formulaires de marchés européens depuis décembre 2006 induit plus particulièrement une hausse du coût d'édition et d'envoi de cette publication. Une majoration compensatoire de la tarification des publications sur support papier est donc prévue, comme en 2007, pour préserver l'équilibre budgétaire en 2008. Les produits escomptés sur ce secteur d'activité sont donc de 16,28 M€ en 2008, contre 17,42 M€ pour 2007, frais de port inclus, et représentent 9 % des produits du programme.

Dans le secteur des autres produits et services (ventes de déchets, ventes de licences, produits exceptionnels), le montant établi pour 2008 à 2,51 M€ correspond à l'évolution observée ces dernières années : 3,22 M€ au PLF 2007 et 3,57 M€ en réalisation 2006, hors valeurs restant à imputer. Ce montant correspond à 1,5 % des recettes des Journaux officiels.

Le secteur des annonces reste le plus important, avec 161,29 M€ en 2008, soit 89,6% du total des produits. Sensiblement égal à celui inscrit au PLF 2007 (162,21 M€) malgré une augmentation importante du nombre et de la taille des avis de marchés européens, ce montant a été établi par application des mêmes tarifs qu'en 2007 pour toutes les annonces, dont celui des avis européens cités ci-dessus diminués de 40% mi 2007, afin de ne pas pénaliser les annonceurs dans un domaine où la direction des Journaux officiels est en position non concurrentielle vis à vis du secteur privé. Le système de facturation (à la ligne) reste inchangé en attendant la mise en place progressive en 2008 de la nouvelle plate-forme éditoriale, qui devrait permettre à partir de 2009 d'autres évolutions tarifaires, à l'exception d'une baisse de 10% des annonces du BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires).

Publications officielles et information administrative

Budget annexe | ÉVALUATION DES RECETTES

Intitulé	LFI 2006 compte de commerce	LFI 2007	PLF 2008
Ventes d'ouvrages et brochures		4 350 000	4 747 000
Abonnements		3 400 000	2 880 000
Ventes de numéros séparés		800 000	844 000
Ventes de marchandises		2 200 000	1 950 000
Prestations de services (édition et routage)		5 200 000	6 141 000
Formation en ligne			538 000
Recettes diverses et accidentelles		400 000	400 000
TVA collectée		650 000	
TOTAL RECETTES Direction de la Documentation Française	16 000 000	17 000 000	17 500 000

Contrairement à la présentation retenue en 2007, la taxe sur la valeur ajoutée collectée sur les ventes est ventilée sur les différentes lignes de recettes à hauteur de 670 000 € en 2008.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	Crédits		Emplois
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Accès au droit, publications officielles et annonces légales	143 355 518	147 126 518	600
Édition publique et information administrative	50 542 089	49 082 089	408
Totaux	193 897 607	196 208 607	1 008
<i>Totaux y.c. dotations aux amortissements, hors résultat d'exploitation et hors variation du fonds de roulement</i>	193 897 607	196 208 607	

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION ET PROGRAMME

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Section / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Accès au droit, publications officielles et annonces légales	133 732 467	133 732 467
Édition publique et information administrative	48 842 089	47 982 089
Totaux hors résultat d'exploitation	182 574 556	181 714 556

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Section / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Accès au droit, publications officielles et annonces légales	9 623 051	13 394 051
Édition publique et information administrative	1 700 000	1 100 000
Totaux hors variation du fonds de roulement	11 323 051	14 494 051

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
621 Accès au droit, publications officielles et annonces légales	134 596 704	133 732 467		134 596 704	133 732 467	
01 Intégration et édition des données	58 269 277	54 477 801		58 269 277	54 477 801	
02 Diffusion des données	46 457 065	45 542 653		46 457 065	45 542 653	
03 Soutien technique, administratif et commercial	29 870 362	33 712 013		29 870 362	33 712 013	
622 Édition publique et information administrative	47 015 000	48 842 089		47 015 000	47 982 089	
01 Edition, diffusion, documentation	31 039 200	30 715 147		31 039 200	30 215 147	
02 Renseignement administratif	12 241 000	11 689 843		12 241 000	11 429 843	
03 Soutien	3 734 800	6 437 099		3 734 800	6 337 099	
Totaux hors résultat d'exploitation	181 611 704	182 574 556		181 611 704	181 714 556	

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
621 Accès au droit, publications officielles et annonces légales	7 420 000	9 623 051		14 145 000	13 394 051	
01 Intégration et édition des données	350 000	1 487 051		4 559 000	2 530 051	
02 Diffusion des données	5 820 000	3 996 000		5 196 000	5 506 000	
03 Soutien technique, administratif et commercial	1 250 000	4 140 000		4 390 000	5 358 000	
622 Édition publique et information administrative	1 200 000	1 700 000		1 200 000	1 100 000	
01 Edition, diffusion, documentation	1 200 000			1 200 000		
03 Soutien		1 700 000			1 100 000	
Totaux hors variation du fonds de roulement	8 620 000	11 323 051		15 345 000	14 494 051	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON LA NOMENCLATURE COMPTABLE

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
Achats	62 223 199	59 484 450		62 223 199	59 484 450	
Services extérieurs	25 411 003	26 401 830		25 411 003	25 641 830	
Autres services extérieurs	20 736 902	19 659 802		20 736 902	19 559 802	
Impôts, taxes et versements assimilés hors impôts, taxes et versements sur rémunération	113 500	500 000		113 500	500 000	
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	69 316 250	72 665 874		69 316 250	72 665 874	
Autres charges de gestion courante	3 082 350	3 724 100		3 082 350	3 724 100	
Charges financières	552 000	52 000		552 000	52 000	
Charges exceptionnelles	176 500	86 500		176 500	86 500	
Totaux hors résultat d'exploitation	181 611 704	182 574 556		181 611 704	181 714 556	

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
Acquisition d'immobilisations	8 620 000	11 323 051		15 345 000	14 494 051	
Totaux hors variation du fonds de roulement	8 620 000	11 323 051		15 345 000	14 494 051	

PROGRAMME 621

ACCÈS AU DROIT, PUBLICATIONS OFFICIELLES ET ANNONCES LÉGALES

MINISTRE CONCERNÉ : FRANÇOIS FILLON, PREMIER MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	19
Présentation du programme et des actions	24
Objectifs et indicateurs de performance	30
Justification au premier euro	34

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Pierre-René LEMAS

Directeur des Journaux officiels

Responsable du programme n° 621 : Accès au droit, publications officielles et annonces légales

Le plan stratégique de la Direction des Journaux officiels est fondé sur la prise en compte de toutes les innovations apportées par les technologies de l'information en vue de mieux assurer la qualité de la production, de publier plus rapidement et de réaliser des économies de gestion très significatives.

Il se développe dans trois directions :

* Le développement systématique de la numérisation des données collectées et la dématérialisation progressive de la diffusion éditoriale qui, permettant un accès immédiat et gratuit aux textes juridiques, comme aux annonces publiques, contribuent à produire à un meilleur coût en visant une efficacité accrue.

* L'adaptation des hommes aux évolutions de l'environnement économique, au travers de plans de modernisation sociale qui devraient permettre, de 2007 à 2012, aux personnels de la Direction des Journaux officiels comme à ceux de la SACI-JO (Société Anonyme de Composition et d'Impression des Journaux officiels), de mieux s'organiser, dans un esprit de mutualisation.

* La recherche de synergies croissantes avec la Direction de la Documentation française, au travers des actions de diffusion et de soutien.

Les objectifs et indicateurs définis pour 2008 sont donc marqués à la fois par leur continuité avec ceux des années précédentes et une ambition accrue dans les cibles visées.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Recueillir, traiter et conserver à moindre coût et sans altération les données

- INDICATEUR 1.1 : Taux moyen de saisie à la source
- INDICATEUR 1.2 : Pourcentage d'annonces traitées en moins de cinq jours
- INDICATEUR 1.3 : Coût moyen de traitement de la page pondérée

■ OBJECTIF 2 : Diffuser les données le plus largement possible en ayant recours aux vecteurs appropriés

- INDICATEUR 2.1 : Nombre de visiteurs uniques sur les sites divisé par le coût de gestion des sites
- INDICATEUR 2.2 : Satisfaction des visiteurs des sites
- INDICATEUR 2.3 : Coût de diffusion

■ OBJECTIF 3 : Assurer à moindre coût le soutien

- INDICATEUR 3.1 : Ratio d'efficacité bureautique
- INDICATEUR 3.2 : Efficacité de la gestion des ressources humaines

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action		Opérations courantes	Opérations en capital	Total	Prévisions FDC et ADP
01	Intégration et édition des données	54 477 801	1 487 051	55 964 852	
02	Diffusion des données	45 542 653	3 996 000	49 538 653	
03	Soutien technique, administratif et commercial	33 712 013	4 140 000	37 852 013	
Totaux hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		133 732 467	9 623 051	143 355 518	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action		Opérations courantes	Opérations en capital	Total	Prévisions FDC et ADP
01	Intégration et édition des données	54 477 801	2 530 051	57 007 852	
02	Diffusion des données	45 542 653	5 506 000	51 048 653	
03	Soutien technique, administratif et commercial	33 712 013	5 358 000	39 070 013	
Totaux hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		133 732 467	13 394 051	147 126 518	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET NATURE

ACTION n° 01 : Intégration et édition des données

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats	42 775 619	41 884 842	42 745 600	42 745 600	40 178 000	40 178 000
Services extérieurs	461 050	362 912	1 047 000	1 047 000	183 500	183 500
Autres services extérieurs	3 620 453	3 082 292	4 331 310	4 331 310	3 811 000	3 811 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors impôts, taxes et versements sur rémunération	168 481	168 481				
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	8 579 543	8 579 543	10 140 367	10 140 367	10 305 301	10 305 301
Autres charges de gestion courante	29 018	26 527	5 000	5 000		
Charges exceptionnelles	15 806	15 806				
Totaux hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP			58 269 277	58 269 277	54 477 801	54 477 801
FDC et ADP prévus						
Totaux hors résultat d'exploitation y.c. FDC et ADP	55 649 970	54 120 403	58 269 277	58 269 277	54 477 801	54 477 801

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Acquisition d'immobilisations	4 695 613	1 822 930	350 000	4 559 000	1 487 051	2 530 051
Totaux hors variation du fonds de roulement et hors FDC et ADP			350 000	4 559 000	1 487 051	2 530 051
FDC et ADP prévus						
Totaux hors variation du fonds de roulement, y.c. FDC et ADP	4 695 613	1 822 930	350 000	4 559 000	1 487 051	2 530 051

ACTION n° 02 : Diffusion des données

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats	17 227 688	15 763 460	14 819 709	14 819 709	15 081 680	15 081 680
Services extérieurs	2 021 359	1 743 708	2 674 572	2 674 572	3 862 320	3 862 320
Autres services extérieurs	11 913 080	11 604 047	12 726 000	12 726 000	10 940 500	10 940 500
Impôts, taxes et versements assimilés hors impôts, taxes et versements sur rémunération	334 097	334 097				
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	17 187 708	17 187 708	16 161 634	16 161 634	15 627 253	15 627 253
Autres charges de gestion courante	19 994	15 890	75 150	75 150	30 900	30 900
Charges exceptionnelles	41 625	41 625				
Totaux hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP			46 457 065	46 457 065	45 542 653	45 542 653
FDC et ADP prévus						
Totaux hors résultat d'exploitation y.c. FDC et ADP	48 745 551	46 690 535	46 457 065	46 457 065	45 542 653	45 542 653

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Acquisition d'immobilisations	482 959	2 538 343	5 820 000	5 196 000	3 996 000	5 506 000
Totaux hors variation du fonds de roulement et hors FDC et ADP			5 820 000	5 196 000	3 996 000	5 506 000
FDC et ADP prévus						
Totaux hors variation du fonds de roulement, y.c. FDC et ADP	482 959	2 538 343	5 820 000	5 196 000	3 996 000	5 506 000

ACTION n° 03 : Soutien technique, administratif et commercial

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats	1 296 727	1 043 192	1 672 890	1 672 890	1 606 000	1 606 000
Services extérieurs	3 305 258	2 536 697	2 639 431	2 639 431	3 223 455	3 223 455
Autres services extérieurs	2 447 443	2 126 547	3 389 592	3 389 592	3 308 302	3 308 302
Impôts, taxes et versements assimilés hors impôts, taxes et versements sur rémunération	199 643	198 442	113 500	113 500	130 000	130 000
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	19 182 519	19 181 257	21 849 249	21 849 249	24 862 556	24 862 556
Autres charges de gestion courante	124 661	38 798	177 200	177 200	493 200	493 200
Charges financières			2 000	2 000	2 000	2 000
Charges exceptionnelles	28 790	28 790	26 500	26 500	86 500	86 500
Totaux hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP			29 870 362	29 870 362	33 712 013	33 712 013
FDC et ADP prévus						
Totaux hors résultat d'exploitation y.c. FDC et ADP	26 585 041	25 153 723	29 870 362	29 870 362	33 712 013	33 712 013

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Acquisition d'immobilisations	2 350 222	4 959 794	1 250 000	4 390 000	4 140 000	5 358 000
Totaux hors variation du fonds de roulement et hors FDC et ADP			1 250 000	4 390 000	4 140 000	5 358 000
FDC et ADP prévus						
Totaux hors variation du fonds de roulement, y.c. FDC et ADP	2 350 222	4 959 794	1 250 000	4 390 000	4 140 000	5 358 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON LA NOMENCLATURE COMPTABLE

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Achats	61 300 034	59 238 199	56 865 680	58 691 494	59 238 199	56 865 680
Services extérieurs	5 787 667	6 361 003	7 269 275	4 643 317	6 361 003	7 269 275
Autres services extérieurs	17 980 976	20 446 902	18 059 802	16 812 886	20 446 902	18 059 802
Impôts, taxes et versements assimilés hors impôts, taxes et versements sur rémunération	702 221	113 500	130 000	701 020	113 500	130 000
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents	44 949 770	48 151 250	50 795 110	44 948 508	48 151 250	50 795 110
Autres charges de gestion courante	173 673	257 350	524 100	81 215	257 350	524 100
Charges financières		2 000	2 000		2 000	2 000
Charges exceptionnelles	86 221	26 500	86 500	86 221	26 500	86 500
Totaux hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP		134 596 704	133 732 467		134 596 704	133 732 467
FDC et ADP prévus						
Totaux hors résultat d'exploitation y.c. FDC et ADP	130 980 562	134 596 704	133 732 467	125 964 661	134 596 704	133 732 467

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Acquisition d'immobilisations	7 528 794	7 420 000	9 623 051	9 321 067	14 145 000	13 394 051
Totaux hors variation du fonds de roulement et hors FDC et ADP		7 420 000	9 623 051		14 145 000	13 394 051
FDC et ADP prévus						
Totaux hors variation du fonds de roulement y.c. FDC et ADP	7 528 794	7 420 000	9 623 051	9 321 067	14 145 000	13 394 051

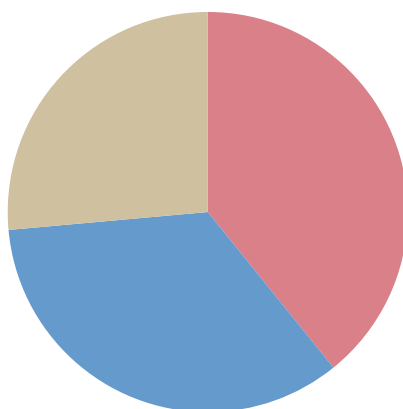
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Intégration et édition des données	55 964 852	57 007 852
02	Diffusion des données	49 538 653	51 048 653
03	Soutien technique, administratif et commercial	37 852 013	39 070 013
Totaux		143 355 518	147 126 518

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (39,04%)
- Action n°02 (34,56%)



- Action n°03 (26,40%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La Direction des Journaux officiels (DJO), service du Premier ministre non doté de la personnalité morale placé sous l'autorité du Secrétaire général du Gouvernement, produit des biens et des services qui donnent lieu à paiement. Elle disposait depuis 1979 d'un budget annexe présenté dans un fascicule budgétaire propre dans le cadre de la loi de finances. La Direction des Journaux officiels participe, à compter du 1^{er} janvier 2007, à une mission élargie « Publications officielles et information administrative » aux côtés de la Direction de la Documentation française qui trouve sa traduction dans deux programmes :

- « accès au droit, publications officielles et annonces légales » (programme 621, dont la Direction des Journaux officiels assure la mise en œuvre) ;
- « édition publique et information administrative » (programme 622, dont la Direction de la Documentation Française est responsable).

Organisée en deux sous-directions, la Direction des Journaux officiels comprend une dizaine de services qui devraient mobiliser 560 personnes environ au 31 décembre 2007. S'y ajoutent 310 salariés-actionnaires de la SACI-JO, société anonyme de composition et d'impression liée à l'État par convention du 31/12/1945 modifiée et implantée dans les mêmes locaux que la Direction des Journaux officiels.

Les Journaux officiels remplissent deux missions principales de service public : d'une part, mettre à la disposition de tous les normes juridiques françaises (lois, décrets et conventions collectives) ainsi que les débats parlementaires et les décisions du Conseil constitutionnel, et, d'autre part, publier les annonces légales ou économiques et financières.

La finalité du programme est de développer des moyens pour acquérir, traiter et diffuser ces données sous forme imprimée et/ou par voie électronique, dans des conditions garantissant leur intégrité, dans les meilleurs délais et à moindre coût.

En plus du Journal officiel Lois et Décrets paraissant 6 jours sur 7, y compris les jours fériés, sont ainsi notamment publiées les éditions des travaux parlementaires (débat, questions et documents), du Conseil économique et social et certains bulletins ministériels.

Depuis 1993, les Journaux officiels sont également chargés de la production et de la diffusion des bases de données juridiques officielles mises en ligne sur le site Internet legifrance.gouv.fr. Elles constituent, dans le cadre du projet gouvernemental de mise à disposition du citoyen des données juridiques essentielles, la pierre angulaire du service public de l'accès gratuit au droit, disponible depuis septembre 2002.

Les Journaux officiels assurent enfin la publication des annonces légales. Il s'agit des annonces de création, de modification ou de dissolution d'associations ou de fondations d'entreprises, publiées au Journal officiel Associations et Fondations d'entreprise, des avis d'appel public à la concurrence publiés au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), des annonces des sociétés cotées en bourse ou faisant appel à l'épargne publique, publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO), et des informations légales sur les entreprises, publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

En regroupant ces annonces au niveau national et en les publiant sur support papier et informatique, les Journaux officiels assurent, en toute transparence, la publicité légale de ces informations nécessaires au bon fonctionnement de la vie économique et sociale.

Le découpage du programme s'appuie sur les métiers exercés, en distinguant les opérations de collecte et de traitement des données (action n° 1), les opérations de diffusion (action n° 2) et les activités de soutien (action n°3).

Dans l'exercice de ces trois types de métiers, la Direction des Journaux officiels s'est fixée des objectifs pluriannuels ambitieux. Entrée résolument dans la révolution du numérique, elle s'est également engagée dans une stratégie de modernisation sociale et intensifie sa démarche de collaboration avec la Direction de la Documentation Française. Service régalien par excellence, la Direction des Journaux officiels ne peut qu'être exemplaire dans son engagement au profit de la modernisation de l'Etat et de contribution à la diminution des charges publiques.

Dans ce cadre général, ses spécificités (activités industrielles et commerciales, statut privé de la quasi-totalité de ses personnels...) continuent à justifier l'existence d'un budget annexe. L'élargissement du budget annexe en 2007 aux activités de la Documentation Française a renforcé les possibilités d'action commune en matière de gestion. C'est donc

dans ce cadre réaffirmé d'une certaine autonomie de gestion que la Direction des Journaux officiels a élaboré son projet de budget pour l'année 2008, qui devrait voir se concrétiser les actions mises en place les années précédentes du point de vue de la gestion des outils de production et de la gestion des personnels. Les objectifs fixés pour 2006 et 2007 restent inchangés. Les indicateurs de performance ont fait l'objet de réajustements, plutôt que de modifications profondes, pour mieux mettre en valeur les marges de performance supplémentaire à acquérir.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Intégration et édition des données
- ACTION n° 02 : Diffusion des données
- ACTION n° 03 : Soutien technique, administratif et commercial

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Intégration et édition des données

39 %



Cette action regroupe les crédits nécessaires à la collecte, au traitement et à la conservation des données à moindre coût et sans altération, du point de vue de l'utilisateur et du contribuable.

La Direction des Journaux officiels (DJO) est responsable des publications officielles de la République française et des annonces légales exigées par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur. Elle dispose pour cela de services dits « éditeurs » par groupes de publications.

L'essentiel des travaux de composition, de correction et d'impression de la Direction des Journaux officiels est en revanche confié à la SACI-JO (Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels).

Les relations entre l'État et la SACI-JO sont régies par une convention de 1945 conclue entre le Premier ministre, représenté par le Secrétaire général du Gouvernement et la société, convention réactualisée en 1997 et 2007.

L'objectif de dématérialisation du processus d'acquisition des données est en cours de finalisation sur les années 2007/2008.

- Les débats parlementaires sont saisis à la source et transmis par voie numérique à la DJO depuis 2004.
- Les annonces des marchés publics sont presque intégralement saisies en ligne par les acheteurs depuis début 2005. Toutefois, certains imprimés induits par les évolutions législatives ou réglementaires françaises et européennes n'ont pu totalement être pris en compte sur 2006. Les adaptations nécessaires du point de vue des personnels et des outils informatiques devraient permettre des résultats améliorés en 2008 et sans doute optimaux en 2009.
- Les textes publiés au JO Lois et Décrets sont transmis, pour la plupart, sous forme numérisée depuis avril 2007, dans le cadre de la mise en place progressive du projet SOLON.
- La mise en production à la Direction des Journaux officiels de la plate-forme informatique a été faite en avril 2007 ; la transmission sous forme numérisée, des préfectures vers la DJO, des informations concernant associations et fondations est également programmée courant 2007.
- Les annonces publiées par le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) sont transmises par internet sous format normalisé depuis juillet 2005.
- La même procédure a été finalisée début 2007 avec les greffes des tribunaux de commerce pour les annonces du BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales).

La phase de dématérialisation devant toucher à sa fin courant 2008, les nouvelles priorités de la DJO concernent dorénavant l'adaptation des personnels à leurs nouvelles activités, en vue de poursuivre un travail de qualité optimale au moindre coût. Ceci se traduit depuis 2007 par la mise en oeuvre de plans de réduction des effectifs par départs anticipés, tant à la DJO qu'à la SACI-JO.

Les indicateurs traduisent l'ensemble de ces évolutions:

- abandon au-delà de 2009 des indicateurs concernant la numérisation des données et le délai de publication des annonces, l'amélioration des performances devant être atteinte ;
- création de nouveaux indicateurs de coûts de la production, prenant mieux en compte la nature des productions : volume, support, complexité, dans un cadre nouveau de mutualisation des compétences avec la SACI-JO.

ACTION n° 02
 Diffusion des données

34,6 %



Cette action regroupe les activités visant à diffuser les publications au moindre coût, par tout moyen approprié, dans le cadre des textes en vigueur.

La mise à disposition gratuite du droit sous forme numérique est l'une des dispositions prises par le Gouvernement pour prendre en compte les observations du Conseil constitutionnel affirmant le principe de l'accessibilité et de l'intelligibilité de la loi comme objectif de valeur constitutionnelle. Elle a démarré à la DJO en 1997, et n'a cessé de progresser depuis à un rythme très soutenu.

Une étape essentielle a été franchie le 2 juin 2004, avec la réforme de la diffusion du Journal officiel Lois et Décrets, dont la version électronique authentifiée fait foi, l'édition sur support papier étant par ailleurs limitée à certains types de textes particuliers (textes à caractère nominatif comme changements de nom, etc.), permettant une réduction des coûts d'impression.

Un programme d'investissement important est consacré à la modernisation de l'outil de production des bases de données juridiques mises en ligne sur le site LEGIFRANCE, pour accélérer le processus de consolidation des textes et améliorer la qualité de ce travail essentiel à la bonne information du public et des professionnels. L'hébergement du site est délégué à un opérateur privé spécialisé. Ce dispositif s'étale sur quatre ans (2006-2010), la mise en place des nouveaux systèmes de production des bases de données juridiques étant prévue pour début 2008.

Parallèlement au mouvement général de dématérialisation de la commande publique, des services complémentaires au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) – lui aussi disponible sur le site de la DJO – ont été développés : publication immédiate et à faible coût des annonces de marchés « à procédure adaptée », abonnements à des sélections sectorielles d'annonces, etc...

Outre ces évolutions techniques en matière de qualité, fiabilité et rapidité de diffusion, la DJO a entrepris d'apporter avec la Documentation Française des améliorations dans le domaine commercial et organisationnel. Visant à éviter les redondances d'organisations ou de prestations, la mise en ligne sur le site de la Documentation Française du catalogue DJO a été réalisée en 2006. La diffusion des brochures est organisée totalement à la DDF, auprès de laquelle la DJO a mis des personnels à disposition fin 2006. Une nouvelle étape devrait être franchie en 2008 avec la mise en oeuvre d'une organisation informatique commune, dont l'achèvement est visé pour 2009.

Les indicateurs d'efficience du site JOURNAL-OFFICIEL (« nombre de visiteurs uniques rapporté au coût du site JOURNAL-OFFICIEL » et « satisfaction des usagers du site JOURNAL-OFFICIEL »), celui du site LEGIFRANCE (« nombre de visiteurs uniques rapporté au coût du site LEGIFRANCE ») restent donc pertinents pour 2008 et au-delà, ainsi que celui du « coût de la diffusion ».

ACTION n° 03
 Soutien technique, administratif et commercial

26,4 %



Cette action regroupe les crédits affectés aux activités transversales et concerne les fonctions de la Direction, ainsi que le service des ressources humaines, le service financier et comptable, le service des moyens généraux, le service des systèmes d'information et le service du budget, de la gestion économique et du pilotage. Ces crédits intègrent également le financement des dépenses qui ne peuvent être affectées aux actions 1 et 2 (charges sociales, caisse des pensions, œuvres sociales...).

L'audit des services de la DJO effectué en 2005 a permis de mesurer l'adéquation des moyens aux besoins et ainsi d'améliorer leur allocation. Ses conclusions ont entraîné des évolutions organisationnelles et procédurales fin 2006 (création d'un service dédié au budget, à la gestion économique et au pilotage). La mise en place des centres de responsabilité devrait permettre, en 2008, l'établissement d'objectifs et d'indicateurs de suivi de l'activité de chaque service, en complément des indicateurs inscrits au projet annuel de performances.

L'évolution du système d'information budgétaire et comptable en 2006 et celle de la gestion commerciale en 2007 devraient, dans les années à venir, permettre des informations financières croisées, en lien avec les systèmes d'information des services de production et de diffusion.

Dans cette optique, la décision d'unifier la gestion informatique entre la direction de la Documentation Française et la direction des Journaux officiels a été prise en 2007, et vise une opérationnalité début 2009, se traduisant par des économies d'échelle au niveau du budget annexe global.

Une attention est également portée, dans le domaine bureautique, à la migration envisagée vers des applications open source, d'un coût moins élevé que les systèmes actuels.

Enfin, la gestion des ressources humaines reste, comme en 2007, une priorité. L'année 2008 sera marquée par la mutualisation avec la Direction de la Documentation française au niveau des services comptables et sans doute des services informatiques et l'accompagnement par le service des ressources humaines des mesures de modernisation sociale, générant notamment de nouveaux besoins en formation.

Deux indicateurs nouveaux (ratio d'efficacité bureautique et ratio d'efficacité de gestion des ressources humaines) sont à suivre sur les prochaines années, en parallèle aux changements en cours.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Recueillir, traiter et conserver à moindre coût et sans altération les données

Cet objectif vise à mesurer la performance de la DJO en phase de production amont. Les leviers d'action reposent sur les mesures destinées à promouvoir la saisie à la source, parmi lesquelles la politique tarifaire (tarif dégressif selon support de transmission) et le développement de partenariats (concentrateurs, préfetures, SOLON...).

INDICATEUR 1.1 : Taux moyen de saisie à la source

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2008 Cible
Taux moyen de saisie à la source	%	58,2	66,66	80	80	95	95

Précisions méthodologiques :

- Sources des données : Direction des Journaux officiels
 - Cet indicateur d'efficacité socio économique est significatif des efforts déployés pour favoriser la prise en charge de données sans ressaisie par la Direction des Journaux officiels (ou la SACI-JO). Le développement de cette modalité est gage de gain de temps et d'économie globale de moyens en évitant des erreurs de saisie par des personnels n'ayant pas nécessairement connaissance de la matière technique qu'il exploitent.
 - Mode de calcul : par catégorie de produits, numérateur = nombre total de pages pré-saisies, dénominateur = nombre de pages publiées.
- Cet indicateur devrait être abandonné en 2009, la cible de 95% de taux de saisie à la source étant susceptible d'être atteinte fin 2008 et les 5% résiduels et incompressibles ne représentant pas une valeur significative (documents de format particulier, plans, ouvrages spécifiques, sur lesquels la DJO n'a pas de maîtrise).

INDICATEUR 1.2 : Pourcentage d'annonces traitées en moins de cinq jours

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2009 Cible
Pourcentage d'annonces traitées en moins de cinq jours	%	85,6	76	90	78	85,6	90

L'objectif est de publier les annonces au BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics) dans des délais les plus courts possibles. La qualité des prestations de la DJO constitue un gage de la pérennité de sa présence dans un secteur désormais largement ouvert à la concurrence.

Précisions méthodologiques :

Seuls les avis d'appels publics à la concurrence (AAPC) publiés au BOAMP (environ 130.000 annonces par an) sont concernés et non les avis d'attribution du BOAMP ou les avis du BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) ou du BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires).

Le choix a été fait de suivre le délai de publication des seules annonces (avis d'appel d'offres) du BOAMP en raison de l'importance de ces avis en termes de réactivité et d'enjeu économique (point de départ de la procédure des marchés publics); la création d'un indicateur unique fusionnant les 200.000 avis BOAMP (délai réglementaire de 11 jours, 6 jours à partir du 01/09/06), les 1.900.000 avis du BODACC (sans délai réglementaire mais avec une publication de 15 à 25 jours), les 17.000 avis du BALO (publication dans les 2,5 jours mais souvent avec des avis envoyés 10 ou 15 jours à l'avance pour une édition programmée) ou les 120.000 avis du JOAFE (délai d'1 mois) n'aurait pas permis d'avoir une information significative en raison de l'amplitude et de la quasi absence d'évolution des délais des avis du BODACC.

Le délai examiné est celui entre la date de dépôt de l'annonce par l'annonceur et la date de parution aux Journaux officiels.

Performances attendues pour 2007 revues à la baisse, compte tenu des réalisations 2006 inférieures aux prévisions s'expliquant par :

- l'augmentation du nombre des annonces (+6,6%) ;
- l'existence de nouveaux formulaires exigeant des formations supplémentaires du personnel et un travail de saisie plus important sur le dernier trimestre 2006 ;
- l'effet de la mise en place de la polyvalence de certains personnels attendu seulement fin 2007.

Une prévision pour 2007 réactualisée à 78% est proposée, pour prendre en compte la nécessité de formation du personnel aux nouveaux outils de gestion de la relation commerciale (GRC) et de nouvelle plate-forme de production éditoriale (NPPE) et un travail de saisie manuelle encore important pour certains formulaires de marchés européens. La levée de ces difficultés en 2008, avec la bascule du BOAMP dans la NPPE, devrait permettre d'atteindre un taux de 85,6% en 2008 et la cible attendue de 90% en 2009.

INDICATEUR 1.3 : Coût moyen de traitement de la page pondérée

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Coût de traitement de la page pondérée	euros		83,44		83,44	83,44	< 83,44

Précisions méthodologiques :

Indicateur d'efficacité de gestion : il s'agit de mesurer les efforts de productivité de la Direction des Journaux officiels pour contenir et diminuer ses coûts de collecte et traitement de données.

Cet indicateur se substitue à l'indicateur « coût moyen de traitement de la page publiée », suivi de 2004 à 2007. En effet, le ratio coût de traitement/nombre de pages ne permettait pas de rendre compte de la grande diversité des pages traitées. Aussi, la Direction des Journaux officiels propose, à partir de 2008, de pondérer le traitement d'une page d'un coefficient de valeur ajoutée prenant en compte des critères de qualité des prestations et de modernité des techniques, traduisant une réelle amélioration de la performance et prenant en compte l'ensemble de l'activité éditoriale, quel que soit son mode publication (support papier ou support électronique).

Source des données : DJO/SACI/divers sous-traitants éditeurs.

Au numérateur du nouveau ratio figure, comme pour l'indicateur « coût moyen de traitement de la page publiée », le coût direct de traitement :

- des services éditeurs (y compris les coûts des bases de données) ;
- des services de production pré-presses (informatique pré-presses DJO/photocomposition et correction SACI-JO et sous-traitant).

Au dénominateur : au nombre de pages traitées se substitue le nombre pondéré de pages, en fonction de critère dont la définition est stabilisée sur 3 ans.

D'une part, le volume a été pondéré par la mesure de la valeur ajoutée de l'équipe éditoriale (équipe « PROEDITEUR », composée de personnels mutualisés de la DJO et de la SACI-JO), mesure tenant compte, au niveau de la production des pages, de divers critères : niveau d'intervention, charge de modernisation, maintien de la productivité et qualité du service.

D'autre part, le décompte du nombre de pages tient compte des pages diffusées par impression et de leur équivalent pour les informations produites pour être mises en lignes (site Légifrance et site Journal-officiel).

La valeur proposée a été établie par un échantillonnage d'une publication numériquement représentative de l'activité de la DJO (Journal Officiel des Lois et Règlements) au vu de l'activité et des coûts réels du dernier exercice connu (2006).

Une réactualisation de la mesure de la valeur ajoutée sera effectuée au quatrième trimestre 2007, en vue de repréciser les hypothèses 2008.

A titre indicatif, le coût moyen de traitement de la page publiée (ancien indicateur) se chiffrait à 123,53 € compte tenu d'un nombre de pages de 387 909.

OBJECTIF n° 2 : Diffuser les données le plus largement possible en ayant recours aux vecteurs appropriés

Il s'agit de mesurer la pertinence des supports choisis au travers de leur audience, du degré de satisfaction des clients, en maîtrisant les coûts de diffusion, et également d'offrir l'éventail le plus large de supports aux citoyens, et donc de faciliter ou permettre à tous l'accès à l'information juridique et légale.

S'agissant de la pertinence et de la qualité des outils de diffusion dématérialisée, deux indicateurs sont proposés :

- Indicateur 1 : le nombre de visiteurs uniques sur les sites « Legifrance.gouv.fr » et « Journal-officiel.gouv.fr » par euro dépensé pour ces sites devrait progresser avec l'augmentation de l'audience (qui est elle-même représentative de la satisfaction des utilisateurs) plus rapidement que les coûts.
- Indicateur 2 : satisfaction des visiteurs du site du Journal officiel.
- Indicateur 3 : il a vocation à évaluer l'action de la Direction des Journaux officiels pour mettre à disposition du plus grand nombre de citoyens l'information juridique et légale en continuant à produire des éditions papiers. Bien que la diffusion gratuite par internet concurrence fortement les ventes de publication papier, la DJO inscrit son action dans une démarche de service public en maintenant la diffusion papier.

INDICATEUR 2.1 : Nombre de visiteurs uniques sur les sites divisé par le coût de gestion des sites

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Site Legifrance	Nb visiteurs / euro	6,64	8,28	9,61	7,92	9,81	12
Site Journal Officiel	Nb visiteurs / euros	6,26	6,67	6,59	6,73	6,80	6,92

Précisions méthodologiques :**Pour le site LEGIFRANCE**

Au numérateur : nombre de visiteurs uniques s'étant connectés sur le site. La notion de visiteur unique correspond au nombre de visiteurs s'étant connectés une seule fois sur le site pendant une période de référence. Cette information est liée à l'adresse IP de chaque internaute.

Au dénominateur : coûts complets des sites, extraits de la comptabilité analytique.

Sources des données :

- pour le nombre de visiteurs : données fournies par une entreprise extérieure, titulaire du marché de diffusion et d'hébergement du site LEGIFRANCE qui comptabilise et transmet à la DJO les données collectées à partir du logiciel de statistiques WEB TREND utilisé dans le cadre du marché. Le service responsable de la synthèse des données est celui de la Documentation juridique de la DJO ;

- pour le coût du site : données fournies par la section de comptabilité analytique.

Limites et modalités d'interprétation, commentaire : des possibilités de variabilité de l'adresse IP d'un même internaute existent lors d'une même session ou d'une nouvelle connexion. Une nouvelle version du site LEGIFRANCE sera ouverte au public en janvier 2008, comportant des modifications substantielles dans la structure et le format des données, les formulaires de requêtes, l'affichage des résultats et la navigation inter-liens. Il est difficile de préjuger du comportement des internautes face à ces changements.

Pour le site JOURNAL-OFFICIEL

Au numérateur : nombre de visiteurs uniques s'étant connectés sur le site. La notion de visiteur unique correspond au nombre de visiteurs s'étant connectés une seule fois sur le site pendant une période de référence (la journée dans le cas présent). Cette information est liée à l'adresse IP de chaque internaute. Mode de calcul : cumul à partir de données journalières.

Au dénominateur : coûts complets des sites, extraits de la comptabilité analytique.

Sources des données :

- pour le nombre de visiteurs : données fournies par une entreprise extérieure, qui collecte les données grâce à des marqueurs installés sur des pages cibles du site ; ces données sont consultables sur l'Extranet de cette société ;

- pour le coût du site : données fournies par la section de comptabilité analytique.

Limites et modalités d'interprétation, commentaire : l'évaluation des coûts du site a été faite pour 2007 et au-delà selon les mêmes modalités de répartition des frais généraux qu'en 2005/2006, sans préjuger des mesures éventuelles de réorganisations internes pouvant impacter la gestion du site, complètement internalisée.

INDICATEUR 2.2 : Satisfaction des visiteurs des sites

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Site Journal Officiel	%	62	61	62	62	62,5	63

Précisions méthodologiques, nature précise des données de base : enquête de satisfaction auprès d'un échantillonnage de visiteurs du site.

INDICATEUR 2.3 : Coût de diffusion

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Coût de diffusion	millions d'euros	51,2	48,6	46,4	46,4	45,2	43

Précisions méthodologiques :

L'objectif d'atteindre le public le plus large doit être réalisé au meilleur coût. Cet indicateur (qui inclut les coûts de fabrication) doit permettre de mesurer la productivité de la DJO.

Mode de calcul : ensemble des coûts de fabrication, d'expédition et de distribution pour la période (en euros), incluant les coûts des personnels de la DJO mis à disposition de la Documentation Française.

Source de données : comptabilité analytique.

OBJECTIF n° 3 : Assurer à moindre coût le soutien

Les indicateurs antérieurs qui ne permettaient pas une véritable analyse ont été abandonnés et remplacés par deux indicateurs nouveaux, concernant la mesure de l'efficacité de la gestion bureautique et de la gestion des ressources humaines, correspondant aux souhaits d'amélioration de gestion de la DJO dans deux secteurs clés.

INDICATEUR 3.1 : Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Dépenses de bureautique rapportées au nombre de poste de travail	milliers d'euros		0,57		0,57	0,57	0,51

Précisions méthodologiques :

Au numérateur :

Coût des achats de PC fixes et portables, imprimantes, serveurs et licences bureautiques, maintenance, support (hot-line externe), formation bureautique et coûts migration Open-Office.

Au dénominateur :

Nombre total de poste de travail (fixes ou portables) gérés par la Direction des Journaux Officiels.

Évaluation :

Pour les années 2007 et 2008, l'indicateur restera globalement stable, la finalisation de la rationalisation bureautique étant compensée à la hausse par les achats attachés à la migration sur Open Office. Il est à noter que la DJO a un peu augmenté ses coûts de support bureautique (hot-line) car l'activité industrielle de nuit et de week-end a conduit à élargir la plage d'intervention du sous-traitant. Au-delà, la baisse des effectifs de la DJO sur 2008 et 2009 devrait conduire à une évolution à la baisse de 10% environ de l'indicateur.

Limites de l'indicateur, commentaire :

La perspective pour 2009 n'est donnée que pour la direction des Journaux officiels seule. Or, à cette date, la création d'une structure informatique unique avec la direction de la Documentation française devrait être effective. Si, dès 2009, il convenait de bâtir un indicateur commun aux deux directions, il serait donc distinct de la prévision supra.

INDICATEUR 3.2 : Efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2012 Cible
Efficacité de la gestion des ressources humaines	%		3,09		3,06	2,93	< 2,93

Précisions méthodologiques : effectifs gérants (en ETPT) consacrant la majeure partie de leur temps à la gestion des RH (formation, conditions de travail, pilotage, administration, paye, gestion des pensions et prévoyance), rapportés aux effectifs gérés (effectif physique moyen présent en fin de mois).

Il est à noter que cet indicateur ne rend pas totalement compte de la complexité de gestion des ressources humaines dans le cadre de mesures de modernisation nécessitant un accompagnement particulier des personnels. Il faut également souligner le fait que la DJO gère intégralement ses personnels et leurs carrières : recrutement, avancement, départ en retraites et paye.

Évaluation : Durant les deux premières années des plans de modernisation sociale (2007/2008), l'effectif géré devrait connaître une hausse sensible, par suite de l'accroissement transitoire du recours aux CDD, afin de mener à bien les grands projets en cours, et du « stock » de salariés entrés dans les dispositifs de préretraite CAAPAT, CFA, CATS et restant encore à gérer. Celui-ci devrait commencer à décroître après 2009 (fin du dispositif CATS) puis 2010 (fin du dispositif du CFA) jusqu'en 2012.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total
01 Intégration et édition des données	10 305 301	45 659 551	55 964 852	10 305 301	46 702 551	57 007 852
02 Diffusion des données	15 627 253	33 911 400	49 538 653	15 627 253	35 421 400	51 048 653
03 Soutien technique, administratif et commercial	24 862 556	12 989 457	37 852 013	24 862 556	14 207 457	39 070 013
Totaux hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement	50 795 110	92 560 408	143 355 518	50 795 110	96 331 408	147 126 518

DÉPENSES DE PERSONNEL

Avertissement

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2006	Plafond autorisé pour 2007	Demandés pour 2008	Variation 2008 / 2007	Demandés pour 2008 (y.c. charges sociales)
Catégorie A+	3	3	3	0	536 544
Catégorie A	147	157	161	+4	13 074 653
Catégorie B	85	86	86	0	4 343 798
Catégorie C	330	371	350	-21	22 228 457
Totaux	565	617	600	-17	40 183 452

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Le plan de cessation anticipée d'activité des personnels (CAAPAT) de la direction des Journaux officiels entre en 2008 dans sa seconde année d'application.

Les chiffres inscrits pour 2008 prennent en compte les seules entrées confirmées dans le dispositif, ce dernier étant basé sur le volontariat.

Deux éléments peuvent être soulignés :

- une baisse tendancielle des effectifs permanents est actée : la balance entrées/sorties définitives s'établirait à - 45 CDI fin 2007 ; celle de 2008 ne peut être chiffrée actuellement, le nombre des départs effectifs en CAAPAT étant soumis au strict volontariat ;

- une hausse conjoncturelle et provisoire des CDD (+28). Celle-ci est rendue nécessaire pour faire face aux réorganisations profondes engagées dès maintenant pour pallier la diminution définitive des CDI dans les services sans attendre le bénéfice annoncé de la mutualisation avec les agents de la SACI-JO et des modernisations techniques dont les effets ne seront réellement sensibles que progressivement à partir de mi 2008. Il est souligné que ces CDD supplémentaires sont soumis aux limites définies aux articles L122.1.1 et 122.1.2 du code du travail qui fixent au total et sans reconduction possible à 24 mois au plus la durée des CDD conclus en remplacement provisoire d'un salarié dont le poste a été définitivement supprimé, ce qui est précisément le cas des postes des salariés partis dans le cadre du dispositif CAAPAT.

Le plafond d'emploi pour 2008 s'établirait ainsi à 600 ETPT.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Intégration et édition des données	156
02	Diffusion des données	237
03	Soutien technique, administratif et commercial	207
Total		600

ÉLÉMENTS SALARIAUX

L'écart entre les dépenses de personnel du programme dans les deux tableaux de la rubrique « éléments transversaux au programme » (50,79 M€ et 40,98 M€) s'explique par le fait que le deuxième tableau ne prend pas en compte les crédits non imputables aux personnels intégrés dans le plafond d'emploi : subvention à la caisse des pensions, allocations aux personnels entrés dans le dispositif CAAPAT, indemnisation chômage...

Partant des effectifs décrits ci-dessus, les crédits demandés pour 2008 sont portés à 50,8 M€, soit + 2,6 M€ par rapport à 2007.

Les charges de la catégorie 21 « rémunérations d'activité » sont en baisse de 1,2 M€. La baisse des effectifs permanents a permis cette diminution, en faisant plus que compenser des dépenses nécessaires à la mise en place des plans de modernisations et réorganisations (modernisation du secteur technique, mise en place d'un système d'intéressement, recrutement de quelques catégories A et de CDD supplémentaires). Ces dépenses sont génératrices d'économies ultérieures. Elles le seront d'autant plus que certaines d'entre elles (CDD supplémentaires) sont de nature temporaire.

D'autres charges sont incompressibles :

- prise en compte de la cotisation employeur pour pension pour les fonctionnaires détachés à la direction des Journaux officiels ;
- hausses générales du coefficient de la presse parisienne ou de la valeur du point indiciaire de la fonction publique ;
- versement de leur allocation aux personnels entrés en 2007 dans le dispositif CAAPAT ;
- augmentation du déficit de la caisse des pensions ;
- indemnisation du chômage ;
- provision pour indemnisation de salariés en dispositif CAAPAT.

Certaines d'entre elles sont temporaires. C'est le cas de l'indemnisation des salariés partant dans le cadre du plan CAAPAT.

La diminution des charges de personnel est ainsi appelée à être plus importante les années ultérieures.

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Contribution employeur au CAS pensions		120 000	129 147
<i>dont civils (y.c. ATI)</i>		120 000	129 147
<i>dont militaires</i>			
<i>dont ouvriers d'État (FSPOEIE)</i>			
Contribution employeur au FNAL	18 047	18 500	19 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">149 021 948</td></tr> </table>	AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(1)	149 021 948		<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">152 131 049</td></tr> </table>	CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(2)	152 131 049		
AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(1)											
149 021 948											
CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(2)											
152 131 049											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
10 359 099	143 355 518	6 761 000	140 365 518	147 126 518	9 826 000						
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(9)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">3 106 000</td></tr> </table>	Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(9)	3 106 000			
Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(9)											
3 106 000											
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">0</td></tr> </table>	Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(10)	0			
Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(10)											
0											
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(11) = (8) - (9) - (10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6 720 000</td></tr> </table>	Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **	(11) = (8) - (9) - (10)	6 720 000			
Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **											
(11) = (8) - (9) - (10)											
6 720 000											

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

L'échelonnement des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement sur plusieurs exercices budgétaires touche uniquement le titre 5. Trois opérations d'investissements majeures pour la Direction des Journaux officiels sont concernées :

La fiabilisation du courant : opération affectée en 2006 et devant se terminer en 2008

Le regroupement de services et redistribution des surfaces : opération commencée en 2005 devant se poursuivre jusqu'en 2010

La nouvelle plate-forme de production éditoriale (NPPE) : opération démarrée en 2005 dont la fin est prévue en 2008.

A ces opérations d'envergure, s'ajoutent diverses dépenses liées à la production pour le renouvellement de machines principalement.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Intégration et édition des données

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	10 305 301	45 659 551	55 964 852
Crédits de paiement	10 305 301	46 702 551	57 007 852

EFFECTIFS

Les effectifs rattachés à l'action n°1 « Intégration et édition des données » proviennent des services éditeurs comme le service des éditions juridiques, le service de la rédaction, le service des annonces officielles mais également une partie de services support comme le service fabrication et le service informatique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS**

Les crédits de fonctionnement 2008 pour les achats et services extérieurs s'élèvent à 44 172 500 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Ils concernent principalement les dépenses suivantes :

- la sous-traitance pour la saisie, l'intégration et la mise en forme des données réalisée en majorité par la SACI-JO (37 651 000 €) et par d'autres sous-traitants (2 400 000 €) ;
- la collecte des annonces (3 800 000 €) ;
- frais divers (321 500 €).

La baisse de 8% de ces dépenses reflète les effets de la politique de dématérialisation engagée par la DJO. Cette baisse est à relativiser pour la SACI-JO. En effet, une partie des salariés de la SACI-JO devant être mis à la disposition de la DJO, il ne sera plus possible d'appliquer un taux de TVA réduit de 5,5% sur la totalité de ses prestations.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement permettent de continuer à financer deux projets stratégiques : la refonte du système de production des bases de données (1,04 million d'euros en crédits de paiement) et la nouvelle plate-forme de production éditoriale (1,46 million d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement).

ACTION n° 02 : Diffusion des données

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	15 627 253	33 911 400	49 538 653
Crédits de paiement	15 627 253	35 421 400	51 048 653

EFFECTIFS

Les effectifs regroupés au sein de l'action 2 « diffusion des données » sont rattachés aux services suivants : en totalité aux services Information et communication, maintenance et au service fabrication pour la partie concourant à la diffusion. Le personnel de la DJO détaché à la Documentation française est également pris en compte dans le calcul des effectifs de l'action de diffusion.

Au total, les effectifs s'établissent à 237 ETP en 2008.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS**

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 29,88 millions d'euros qui se répartissent sur deux secteurs : la diffusion proprement dite et l'impression.

Les principales dépenses d'impression concernent les postes suivants :

- la SACI-JO pour la partie impression soit 8,03 millions d'euros ;
- les achats de papier (3 millions d'euros), en baisse de 1,2 million d'euros, reflétant les effets de la dématérialisation ;
- les achats de fournitures pour l'impression (encres, vernis, plaques offset) pour 0,75 million d'euros ;
- la location et la maintenance des machines de production (1,92 million d'euros).

S'agissant des dépenses de diffusion, les principaux postes sont :

- les frais d'expédition (8,5 millions d'euros) diminuant de 2,2 millions d'euros, conséquence du changement des modalités d'abonnement ;
- les dépenses liées à l'hébergement Légifrance pour 1,9 million d'euros ;
- les frais de publicité et de participation à des expositions (0,9 million d'euros).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courantes évaluées à 30 900 € comprennent les droits d'auteur et de reproduction à hauteur de 28 000 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de 4 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 5,5 millions d'euros en crédits de paiement sont destinées à financer la rénovation et la fiabilisation de l'outil de production.

ACTION n° 03 : Soutien technique, administratif et commercial

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	24 862 556	12 989 457	37 852 013
Crédits de paiement	24 862 556	14 207 457	39 070 013

EFFECTIFS

Les effectifs, soit 207 ETP en 2008, regroupés dans l'action 3 « soutien, technique, administratif et commercial » sont affectés dans les services dits de soutien : ressources humaines, financier et comptable, gestion économique et pilotage, informatique (hors pré-presse), moyens généraux.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS**

Les dépenses estimées à 7,6 millions d'euros sont en baisse de 5,2%. Elles comprennent toutes les dépenses de soutien comme la formation professionnelle (0,9 million d'euros), l'entretien et la réparation sur biens immobiliers (0,7 million d'euros).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les charges de gestion courantes sont prévues à hauteur de 493 200 €, soit en augmentation de 316 000 € par rapport à 2007, correspondant au poste « redevances pour concessions, brevets, licences », les 177 200 € restants étant ventilés en « autres charges de gestion courante ».

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles sont estimées au même niveau que 2007 soit à 86 500 € dont 60 000 € destinés aux pénalités sur marchés.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à 4,14 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et à 5,36 millions d'euros en crédits de paiement (CP). Les principaux projets sont les suivants :

- la mise en place d'une direction des services informatiques commune avec la Documentation française (1,6 million d'euros en AE, 1 million d'euro en CP) ;
- le regroupement des services et redistribution des surfaces (0,8 million d'euros en AE, 3,28 millions d'euros en CP).

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

PROGRAMME 622

ÉDITION PUBLIQUE ET INFORMATION ADMINISTRATIVE

MINISTRE CONCERNÉ : FRANÇOIS FILLON, PREMIER MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	42
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	43
Présentation du programme et des actions	48
Objectifs et indicateurs de performance	52
Justification au premier euro	57

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Olivier CAZENAVE

Directeur de la Documentation française

Responsable du programme n° 622 : Édition publique et information administrative

La Documentation française (DF) après une première année de fonctionnement dans le nouveau cadre budgétaire du Budget annexe confirme sa position de référence en matière d'édition et d'information publiques ; elle poursuit sa coopération avec la Direction des journaux officiels (JO) en recherchant l'optimisation de certaines activités (services comptables et informatiques) par mutualisation. Elle élaborera au cours des 2^e et 3^e trimestres 2007 un projet de service visant à un meilleur ajustement stratégique des missions aux enjeux actuels, qui concernera l'ensemble des activités de la DDF (documentation et information au citoyen, édition et diffusion pour le compte des administrations) et une attention particulière sera accordée aux développements des supports sur internet, tant pour les sites d'information que pour les publications et outils documentaires et de formation.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Faciliter l'accès des usagers à l'information administrative à coût optimal

-INDICATEUR 1.1 : Coût unitaire du renseignement administratif

■ OBJECTIF 2 : Améliorer l'information administrative du public diffusée par la Documentation française et les CIRA

-INDICATEUR 2.1 : Satisfaction des visiteurs du portail "service-public.fr"

-INDICATEUR 2.2 : Indicateur de qualité de service du renseignement administratif par téléphone

■ OBJECTIF 3 : Assurer la progression de la diffusion des publications éditées par la Documentation française

-INDICATEUR 3.1 : Attractivité commerciale des publications éditées par la Documentation française

■ OBJECTIF 4 : Assurer le soutien au moindre coût

-INDICATEUR 4.1 : Ratio d'efficacité bureautique

-INDICATEUR 4.2 : Efficacité de la gestion des ressources humaines

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action		Opérations courantes	Opérations en capital	Total	Prévisions FDC et ADP
01	Edition, diffusion, documentation	30 715 147		30 715 147	
02	Renseignement administratif	11 689 843		11 689 843	
03	Soutien	6 437 099	1 700 000	8 137 099	
Totaux hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		48 842 089	1 700 000	50 542 089	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action		Opérations courantes	Opérations en capital	Total	Prévisions FDC et ADP
01	Edition, diffusion, documentation	30 215 147		30 215 147	
02	Renseignement administratif	11 429 843		11 429 843	
03	Soutien	6 337 099	1 100 000	7 437 099	
Totaux hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement		47 982 089	1 100 000	49 082 089	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET NATURE

ACTION n° 01 : Edition, diffusion, documentation

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats			2 785 000	2 785 000	1 914 525	1 914 525
Services extérieurs			9 550 000	9 550 000	8 631 245	8 231 245
Autres services extérieurs			240 000	240 000	1 087 075	987 075
Impôts, taxes et versements assimilés hors impôts, taxes et versements sur rémunération					370 000	370 000
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents			14 939 200	14 939 200	15 462 302	15 462 302
Autres charges de gestion courante			2 825 000	2 825 000	3 200 000	3 200 000
Charges financières			550 000	550 000	50 000	50 000
Charges exceptionnelles			150 000	150 000		
Totaux hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP			31 039 200	31 039 200	30 715 147	30 215 147
FDC et ADP prévus						
Totaux hors résultat d'exploitation y.c. FDC et ADP			31 039 200	31 039 200	30 715 147	30 215 147

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Acquisition d'immobilisations			1 200 000	1 200 000		
Totaux hors variation du fonds de roulement et hors FDC et ADP			1 200 000	1 200 000		
FDC et ADP prévus						
Totaux hors variation du fonds de roulement, y.c. FDC et ADP			1 200 000	1 200 000		

ACTION n° 02 : Renseignement administratif

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats			200 000	200 000	220 000	220 000
Services extérieurs			9 500 000	9 500 000	9 000 000	8 740 000
Autres services extérieurs			50 000	50 000	100 000	100 000
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents			2 491 000	2 491 000	2 369 843	2 369 843
Totaux hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP			12 241 000	12 241 000	11 689 843	11 429 843
FDC et ADP prévus						
Totaux hors résultat d'exploitation y.c. FDC et ADP			12 241 000	12 241 000	11 689 843	11 429 843

ACTION n° 03 : Soutien

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Intitulé du compte	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achats					484 245	484 245
Services extérieurs					1 501 310	1 401 310
Autres services extérieurs					412 925	412 925
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents			3 734 800	3 734 800	4 038 619	4 038 619
Totaux hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP			3 734 800	3 734 800	6 437 099	6 337 099
FDC et ADP prévus						
Totaux hors résultat d'exploitation y.c. FDC et ADP			3 734 800	3 734 800	6 437 099	6 337 099

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Intitulé du compte	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Acquisition d'immobilisations					1 700 000	1 100 000
Totaux hors variation du fonds de roulement et hors FDC et ADP					1 700 000	1 100 000
FDC et ADP prévus						
Totaux hors variation du fonds de roulement, y.c. FDC et ADP					1 700 000	1 100 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON LA NOMENCLATURE COMPTABLE

SECTION DES OPÉRATIONS COURANTES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Achats		2 985 000	2 618 770		2 985 000	2 618 770
Services extérieurs		19 050 000	19 132 555		19 050 000	18 372 555
Autres services extérieurs		290 000	1 600 000		290 000	1 500 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors impôts, taxes et versements sur rémunération			370 000			370 000
Dépenses de personnel, y compris impôts, taxes et versements assimilés basés sur la rémunération des agents		21 165 000	21 870 764		21 165 000	21 870 764
Autres charges de gestion courante		2 825 000	3 200 000		2 825 000	3 200 000
Charges financières		550 000	50 000		550 000	50 000
Charges exceptionnelles		150 000			150 000	
Totaux hors résultat d'exploitation et hors FDC et ADP		47 015 000	48 842 089		47 015 000	47 982 089
FDC et ADP prévus						
Totaux hors résultat d'exploitation y.c. FDC et ADP		47 015 000	48 842 089		47 015 000	47 982 089

SECTION DES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Acquisition d'immobilisations		1 200 000	1 700 000		1 200 000	1 100 000
Totaux hors variation du fonds de roulement et hors FDC et ADP		1 200 000	1 700 000		1 200 000	1 100 000
FDC et ADP prévus						
Totaux hors variation du fonds de roulement y.c. FDC et ADP		1 200 000	1 700 000		1 200 000	1 100 000

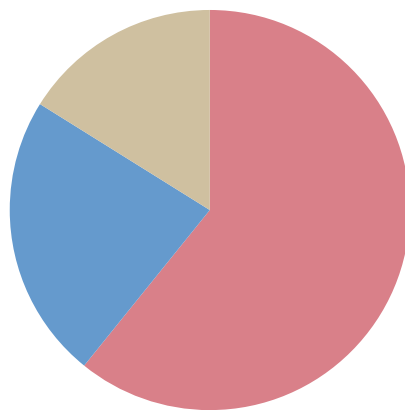
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Edition, diffusion, documentation	30 715 147	30 215 147
02	Renseignement administratif	11 689 843	11 429 843
03	Soutien	8 137 099	7 437 099
Totaux		50 542 089	49 082 089

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (60,77%)
- Action n°02 (23,13%)



- Action n°03 (16,10%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La Documentation française (DF), Service du Premier Ministre, a été fondée en 1945 pour rassembler et mettre à disposition des citoyens et des administrations une documentation et des moyens d'information. Le décret du 6 février 1976 a confirmé cette mission en détaillant ses différents aspects et en soulignant le caractère interministériel de cette action.

Conformément aux circulaires du Premier Ministre des 20 mars 1998 et 24 mars 2005 relatives à l'activité éditoriale publique, à celle du 31 janvier 1990 sur l'information électronique, à celles des 28 janvier et 7 octobre 1999 visant la diffusion de rapports sur internet et les sites publics, aux arrêtés des 6 novembre 2000 et 5 juillet 2002 créant les sites placés sous son pilotage, la dimension reconnue à la DF au titre des activités documentaires, d'édition et de diffusion au profit des citoyens, des administrations, services et organismes publics, a connu depuis cinq ans un fort développement avec les sites d'information sur internet (« service public.fr » et « vie publique.fr »), la diffusion sur internet des rapports publics et la mise en ligne de moyens de formation et de préparation aux concours publics.

Enfin le décret du 11 mai 2006 qui a rattaché à la DF les centres interministériels de renseignement administratif (CIRA) a donné toute sa cohérence à cette action publique d'information et de documentation par tous les supports.

La DF dispose avec les CIRA de 408 ETPT au 01/01/2008 et est organisée en trois sous-directions (administration, ressources éditoriales et documentaires, produits, services et diffusion) et un secrétariat général des CIRA ; sont rattachés au directeur une agence comptable, un département de la communication et deux chargés de mission.

Avec 436 nouveaux titres en 2006, dont 319 publications pour tiers, la DF occupe une place de référence et bénéficie d'une notoriété d'excellence dans le domaine des sciences humaines, sociales et politiques. Avec 31,5 millions de visites sur « service public.fr » et 4,3 millions de visites sur « vie publique.fr » en 2006, la DF a fait la preuve de sa capacité d'adaptation aux outils modernes de l'information publique.

Depuis 2005 elle a développé une coopération avec la Direction des journaux officiels et s'inscrit depuis 2007 au sein d'un budget annexe commun aux deux directions. Son activité propre y est retracée par le programme 622 « édition publique et information administrative » lui-même décliné en 3 actions : « édition, diffusion, documentation », « renseignement administratif », « soutien ».

Ce programme et ces actions de la direction de la Documentation française (DDF), placée sous l'autorité du Secrétaire général du gouvernement, reprennent et développent les activités exercées jusqu'en 2006 par la DDF et les CIRA au sein du budget général (programme 129) et d'un compte de commerce.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Edition, diffusion, documentation
- ACTION n° 02 : Renseignement administratif
- ACTION n° 03 : Soutien

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Edition, diffusion, documentation

60,8 %



L'action retrace les différentes activités de la direction de la Documentation française en faveur :

- de la production du portail de l'administration française « service-public.fr », du portail citoyen « vie-publique.fr », du site internet « la documentationfrançaise.fr » et de l'ouverture du portail « formation-publique.fr » en octobre 2006 et d'un portail dédié aux PME, professions indépendantes au sein du site « service public.fr » au printemps 2007 ;
- de la collecte et de la mise à disposition de ressources documentaires sur l'actualité politique, économique et sociale au centre de ressources France Europe Monde, ouvert au public quai Voltaire à Paris, dont le fonds a été augmenté en 2004 des collections de Sources d'Europe et qui bénéficie depuis le premier trimestre 2007 du label « Europe direct » ;
- de l'édition et de la diffusion des publications des administrations, des organismes publics et organisations internationales, la Documentation française se situant parmi les 25 premiers éditeurs français par le nombre de titres d'ouvrages publiés (436 nouveautés éditées en 2006), dont une partie financée par ses recettes propres : en particulier 7 revues périodiques (Problèmes économiques, les Cahiers français, Problèmes politiques et sociaux, Regards sur l'actualité, Questions internationales, etc.) et 7 collections d'ouvrages ; plus de 2 millions d'exemplaires édités ont été vendus en 2006, dans plus de 130 pays, contribuant à l'information et la documentation publiques auprès des citoyens, des entreprises, des collectivités, des établissements d'enseignement et des bibliothèques ; ces ouvrages, rapports, monographies et travaux des administrations participent aussi au rayonnement extérieur de la France ;
- de la distribution et du routage de publications administratives, revues et documents d'information des administrations et institutions publiques, depuis sa plateforme logistique d'Aubervilliers.
- de la formation en ligne et des préparations aux concours en ligne pour les fonctionnaires, à partir de ses ressources éditoriales et documentaires et de ses compétences en matière de diffusion sur le réseau internet.

La Documentation française assure également un rôle de coordination dans les domaines éditorial et documentaire ; elle assure le secrétariat du Comité des publications et anime le club des documentalistes de l'administration.

Le rôle éditorial de la Documentation française a été renforcé par une circulaire du Premier ministre en date du 24 mars 2005, qui recommande aux administrations de lui confier l'édition de leurs publications généralistes.

ACTION n° 02

Renseignement administratif

23,1 %



L'action retrace l'activité des Centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA) en faveur du renseignement administratif par téléphone. Elle regroupe notamment l'activité du secrétariat général des CIRA et les centres implantés à Paris et en région.

Expérimenté il y a déjà 50 ans et développé depuis à travers 9 centres interministériels en région, le renseignement administratif par téléphone a pris une nouvelle ampleur avec la création fin 2003 puis l'extension du numéro unique « Allô 39-39 ». Créé à l'initiative du Président de la République comme un instrument pour réduire la fracture numérique, ce service s'appuie sur une plateforme (centre d'appels) qui garantit une réponse rapide aux usagers et les réoriente, en cas de nécessité, vers les services spécialisés soit des CIRA, soit des ministères partenaires.

Avec 1,5 million d'appels le service « Allô 39-39 » joue un rôle majeur dans l'information publique ; il est engagé depuis décembre 2006 dans un processus d'amélioration du service rendu aux usagers à l'occasion d'un nouveau marché ; ce

dernier apportera une amélioration quantitative et qualitative, en portant la capacité de réponse aux appels journaliers traités de 5 000 à 10 000, en assurant une réponse aux messages électroniques et en permettant un éventuel dispositif de gestion de crise.

ACTION n° 03 16,1 %
Soutien



Outre les dépenses de titre 2 de la sous-direction en charge de l'administration générale de la Documentation française, le périmètre de cette action est élargi pour 2008, aux dépenses des moyens généraux, de formation, de restauration des agents, de déplacement, d'informatique de soutien et de travaux d'investissement.

Constituée des départements « Ressources humaines », « Marchés et Achats », « Moyens généraux », « Systèmes informatiques », « Affaires financières », et d'une « Mission de contrôle de gestion et de contrôle interne », la sous-direction assure un rôle de secrétariat général au sein de la direction.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Faciliter l'accès des usagers à l'information administrative à coût optimal

La Direction de la Documentation française est l'opérateur du portail internet de l'administration française, « service-public.fr », et du service de renseignement téléphonique « Allô 39-39 », suite au rattachement des Centres interministériels de renseignement administratifs.

1) Le portail de l'administration française, « service-public.fr », a pour mission d'informer l'utilisateur et de l'orienter vers les services (accueil dans les organismes publics, services en ligne, services de renseignement tous supports, etc.) qui lui permettent de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches (fiches pratiques). Il est structuré en fonction des sujets de préoccupation des usagers et non à partir de l'organisation administrative. « service-public.fr » est utilisé soit comme point d'entrée sur le web public, soit comme carrefour pour passer d'un service ou d'un site à l'autre.

« service-public.fr » offre en outre de nombreux liens qui permettent à l'utilisateur de s'orienter vers les différentes sources d'information offertes par les administrations et collectivités publiques, notamment le portail « vie-publique.fr », également développé par la Documentation française, qui contribue à la connaissance des institutions et des politiques publiques. « service-public.fr » s'enrichit en avril 2007 d'un portail spécialisé pour les petites entreprises et les professions indépendantes.

2) Le service « Allô 39-39 » permet de répondre de manière personnalisée aux appels téléphoniques avec un objectif de rapidité et de précision optimales, en évitant à l'utilisateur d'avoir à rechercher quel service appeler parmi les différentes collectivités publiques.

L'objectif commun aux 2 solutions administratives offertes est de répondre efficacement aux usagers à coût optimal, notamment en maîtrisant les dépenses correspondantes, en proportion du volume des demandes. Le coût unitaire par visite sur le portail « service-public.fr » ou par appel au service « Allô 39-39 », ici retenu, permet de suivre l'évolution de l'efficacité socio-économique du double dispositif et les efforts de réduction ou de limitation des coûts de sa mise à disposition de l'utilisateur.

Les valeurs cibles sont fondées sur la maîtrise ou la diminution du coût unitaire, malgré la progression attendue des visites (directes et indirectes) et des appels téléphoniques du public.

INDICATEUR 1.1 : Coût unitaire du renseignement administratif

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Coût par consultation unitaire du portail internet	€	0,055	0,06	0,10		0,07	0,07
Coût unitaire d'un renseignement par téléphone	€	4,40	3,90	3,50		3,50	3,40

Précisions méthodologiques :

Le coût unitaire sur le portail internet « service-public.fr » est établi à partir des données détaillées de comptabilité analytique, hors contributions au contenu venant d'autres services ministériels.

Pour le calcul du coût d'un renseignement administratif délivré par téléphone, un compte de résultat annuel a été construit en prenant en compte toutes les charges et les produits se rattachant à la production de ce service pour l'utilisateur, y compris les contributions des plateformes Info Consommation et Info Emploi.

Sources des données : les données de calcul sont extraites des systèmes de comptabilité générale et analytique de la Documentation française.

Explications sur la construction de l'indicateur :

1) Le coût unitaire de l'information administrative sur le portail internet est obtenu à partir du ratio : coût complet annuel de « service-public.fr » / nombre de consultations. Le coût complet doit être entendu au sens de la comptabilité d'analyse des coûts, i.e. intégrant notamment les coûts de développement et de gestion du site (outils logiciels, par exemple), les coûts de consultation (liaisons spécialisées, hébergement externe), et, bien évidemment, les coûts de personnel imputables à la gestion et à la consultation du portail.

Le coût unitaire mesuré pour 2005 et 2006 est sensiblement moins élevé que prévu, car, d'une part, les coûts externes ont été moins élevés qu'en 2004 en raison de l'étalement dans le temps de plusieurs projets de développement et, d'autre part, les effectifs et contributions internes dédiés au site

ont diminué par rapport aux années précédentes. Dans le même temps, le nombre de visites a continué d'augmenter, permettant de maintenir le coût unitaire sous le seuil des 10 centimes d'euros.

A titre indicatif, les prévisions de coûts 2008 ici utilisées sont de 550 000 € de dépenses d'hébergement et de liaisons spécialisées, de 650 000 € de dépenses de développement, de 100 000 € de divers (dont promotion) et de 1.400 000 € de dépenses de personnel rattachables au portail, soit un total de 2.700 000 €.

Ces dépenses ont été rapportées aux prévisions de consultations : 36,5 millions en 2007 et 38,66 millions en 2008.

2) Le coût unitaire d'un renseignement administratif par téléphone inclut à la fois le coût des appels traités sur la plateforme externalisée, pour les réponses de « premier niveau », et le coût des appels transmis aux services « experts », pour les réponses de « deuxième niveau », notamment dans les centres interministériels de renseignement administratif et les services spécialisés de quelques ministères « partenaires ».

OBJECTIF n° 2 : Améliorer l'information administrative du public diffusée par la Documentation française et les CIRA

Deux indicateurs sont associés à l'objectif : d'une part le pourcentage de visiteurs satisfaits du portail « service-public.fr » et nombre de « visites satisfaites » et d'autre part un indicateur de qualité de service du renseignement administratif par téléphone.

INDICATEUR 2.1 : Satisfaction des visiteurs du portail "service-public.fr"

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de satisfaction des visiteurs	%	97	97	96		96	97
Nombre total de visites sur le portail "service-public.fr"	millions	29,7	31,5	36,5		38,7	43,3
Nombre total de visites "satisfaites" sur le portail "service-public.fr"	millions	28,8	30,6	35	35	37,5	42

Commentaire sur l'indicateur :

L'indicateur de qualité du portail « service-public.fr » est relativement simple par rapport à l'ensemble des éléments qui concourent à la qualité globale du portail de l'administration sur internet.

En effet, la Documentation française a déjà porté ses efforts sur la qualité technique et la performance des sites en termes d'accessibilité, de rapidité d'affichage des pages et de faible nombre de pages d'erreur, mais aussi sur l'ergonomie, la fiabilité des informations, la rapidité de mise à jour, l'efficacité du moteur de recherche, etc. Cependant, plutôt qu'un indicateur composite fondé sur ces éléments de nature différente, il est proposé un indicateur plus simple à mesurer, fondé sur le nombre de visites (directes et indirectes) et le degré de satisfaction des usagers.

Le degré de satisfaction des usagers a été testé tous les 18 mois environ depuis 2001 par une société spécialisée, lors d'enquêtes d'opinion représentatives, dont les résultats sont publiés sur le site même. Il s'est établi à 96% entre 2002 et 2004 et à 97% en septembre 2005 et décembre 2006 (sur plus de 2000 questionnaires remplis en ligne par les usagers).

Le nombre de visites a progressé de 6 % en 2006.

L'indicateur « nombre total de visites satisfaites » est calculé selon les modalités suivantes :

Nombre annuel de visites X taux moyen de satisfaction des usagers

Précisions méthodologiques sur l'indicateur « nombre total de visites satisfaites » :

- indicateur de performance, il prend en compte la progression du nombre de visites mensuelles des internautes (depuis novembre 2000), qui peut par ailleurs être comparée à celle d'autres sites de l'administration ou de sites d'information.

NB : la Documentation française publie aussi le nombre de pages vues (plus de 200 millions en 2005), pour chacune des rubriques du portail.

- c'est également un indicateur de qualité, à travers le coefficient de satisfaction des usagers mesuré globalement par l'enquête d'opinion.

INDICATEUR 2.2 : Indicateur de qualité de service du renseignement administratif par téléphone

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Taux de satisfaction des usagers	%	80	ND	90		92	96

Commentaires sur l'indicateur :

L'indicateur proposé est une mesure de la qualité du service rendu à l'utilisateur. La mesure est effectuée par an au moyen d'une enquête portant sur un échantillon de 1000 usagers, permettant de qualifier sur la forme (courtoisie, rapidité de traitement, compréhension de la question, pertinence de l'orientation) et sur le fond (pertinence de la réponse) le service rendu à l'utilisateur et à l'administration.

Commentaires sur les résultats et la cible :

Une première enquête auprès des usagers a été lancée à l'automne 2005 mais n'a pas pu être renouvelée avant l'échéance du marché fin 2006, ce qui a empêché de produire le résultat de l'indicateur.

L'étude est confiée à une société indépendante selon un cahier des charges qui stipule les variables de fond (pertinence du renseignement fourni) et de forme (qualité d'accueil et rapidité de fourniture du service à l'utilisateur) .

Le premier résultat exploitable est ainsi proposé pour nourrir l'indicateur, réalisé, sous la forme d'un pourcentage qui agrège les résultats suivants :

- pourcentages d'accueils selon les normes de la profession des centres d'appels ;
- pourcentages de réponses justes en premier niveau ;
- pourcentages d'escalade pertinente vers les niveaux experts ;
- pourcentages de réponses satisfaites au deuxième niveau expert.

Le résultat global conduit à un taux de 80 % de satisfaction en 2005. L'objectif quadriennal est d'atteindre les 96 %.

OBJECTIF n° 3 : Assurer la progression de la diffusion des publications éditées par la Documentation française

L'indicateur porte sur le nombre total d'exemplaires d'ouvrages et de périodiques (édités par la Documentation française) vendus en une année civile, rapporté au nombre de nouveautés éditées cette même année ; ce dénominateur permet de contourner le biais, classique dans l'édition, d'un gonflement des ventes par le seul moyen de l'augmentation du nombre de titres.

INDICATEUR 3.1 : Attractivité commerciale des publications éditées par la Documentation française

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
nombre annuel d'exemplaires vendus/nombre annuel de nouveautés mises en vente	base 100=valeur 2004	122	84	106		107	110
nombre d'exemplaires vendus (ouvrages et périodiques édités)	exemplaire	848 700	708 750			805 000	827 750
nombre annuel de nouveautés	titre	323	390			350	350

L'indicateur est calculé selon les modalités suivantes :

- total des exemplaires d'ouvrages et périodiques diffusés à titre payant sur l'année n ;
- nombre total des nouveaux titres d'ouvrages et périodiques édités par la DDF cette même année n.

La valeur brute du ratio calculée pour l'année 2004 (soit un total de 2040) constitue la base 100.

Il s'agit donc d'une valeur dont la signification est purement arithmétique, car elle ne traduit aucune grandeur réelle, et qui doit être analysée au regard exclusif de ses variations pluriannuelles.

Précisions méthodologiques :

Sources des données : les données sont issues des statistiques de vente et diffusion extraites du progiciel commercial (Harmonie).

Explications sur la construction de l'indicateur :

- Les exemplaires vendus comprennent les ouvrages et périodiques édités par la Documentation française en compte propre comme pour le compte d'autres administrations.
- Seuls les exemplaires vendus sont pris en compte.
- L'indicateur a une double signification :
 - a) Il permet de mesurer les fluctuations de la diffusion des publications administratives éditées par la Documentation française et de les analyser en échappant au biais de la recherche d'un effet volume par l'augmentation délibérée du nombre de nouveautés. En outre, à nombre de nouveautés constant, il retrace la performance commerciale de la Direction.
 - b) Il permet d'évaluer les résultats de la politique de diffusion, qui vise, à offre éditoriale et coûts constants, à augmenter les ventes, à la fois pour assurer l'équilibre de cette activité commerciale et pour toucher un plus vaste public. La qualité de la diffusion s'applique aussi aux publications éditées par la Documentation française pour le compte des institutions nationales, des ministères et établissements publics.

Ainsi, selon l'évolution d'une année sur l'autre de la valeur de l'indicateur, on peut en déduire que :

- si la valeur baisse, soit la diffusion commerciale de la DDF est moins performante, soit le nombre de nouveautés a augmenté plus vite que la diffusion moyenne ;
- si la valeur est stable, que la performance commerciale, et/ou la qualité des contenus et/ou la politique éditoriale de la DDF ont été adaptées de façon cohérente aux variations de l'offre inscrite au catalogue ;
- si la valeur augmente, la DDF a amélioré sa performance commerciale et/ou l'attractivité de son catalogue.

Les 2 premiers sous-indicateurs sont ajoutés pour le PLF 2008 sans avoir fait l'objet – chacun – de prévision pour les années antérieures.

Dans un contexte peu favorable à l'édition et à la diffusion des publications administratives, concurrencées par l'usage des informations disponibles gratuitement sur internet, la Documentation française prévoit une progression modeste de l'indice au cours des années 2007 à 2010 par rapport à la base 100 mesurée en 2004.

Les résultats de l'indicateur 2006 ont été amplifiés par d'importantes variations du nombre de nouveautés publiées liées au contexte électoral.

OBJECTIF n° 4 : Assurer le soutien au moindre coût

Ce nouvel objectif, mis en place à la suite du changement de cadre budgétaire, vise à évaluer l'efficacité de la gestion assurée par la sous-direction de l'administration de la Documentation française.

INDICATEUR 4.1 : Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	K€		0,471	0,426		0,588	< 0,7
nombre de postes informatiques	poste		395	390		385	+/- 381

Ce nouvel indicateur, formulé en avril 2007, est le « ratio d'efficacité bureautique » tel que préconisé dans l'annexe 6 de la circulaire du 12 mars 2007 de la Direction du Budget.

Il comprend, au numérateur, la somme des coûts bureautiques de la direction de la Documentation française (qui sont distincts, depuis de nombreuses années, de ceux des services « soutien » des Services généraux du Premier ministre -SGPM-) et, au dénominateur, le nombre de postes informatiques de cette direction. La formation bureautique est assurée en interne : seuls des coûts de formation mutualisés (perfectionnement), proposés au sein des SGPM, ne sont pas pris en compte dans l'immédiat.

Deux particularités sont à signaler :

- Les coûts bureautiques et postes informatiques des Centres interministériels de renseignement administratif (CIRA) ne sont pas inclus dans le présent ratio, en raison du rattachement trop récent de ces centres (effectué en mai 2006) et de leur financement spécifique par les services « soutien » précités ;
- On dénombre 20 postes informatiques en libre accès pour le public au Centre de documentation France Europe Monde de la Documentation française.

Observations :

Le résultat 2006 et la prévision 2007 traduisent indirectement l'ancienneté du parc de matériels et logiciels bureautiques et un amortissement moyen supérieur à 5 ans. Un rajeunissement du parc est planifié à compter de 2008, qui se traduira par une augmentation du ratio.

La fusion (en cours d'étude) des 2 services informatiques de la Documentation française et des Journaux Officiels ne permet pas encore, aujourd'hui, de définir des cibles précises pour l'année 2010.

INDICATEUR 4.2 : Efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
effectif gérant/effectif géré	%			1,93		1,96	1,96
effectif géré	agents			415	408	408	403-408

Le second indicateur associé à cet objectif présente un ratio effectifs gérants/effectifs gérés.

Précisions méthodologiques :

Numérateur : nombre des gestionnaires RH à la direction de la Documentation française.

Dénominateur : effectif géré (nombre d'agents compris dans le plafond d'emplois).

Le changement de cadre budgétaire de la DDF n'ayant pas modifié la situation de ses agents, une convention de gestion a été établie avec la direction des Services administratifs et financiers (DSAF) des Services généraux du Premier ministre (programme 129), qui en conséquence continue d'assurer certaines tâches de gestion relatives à sa compétence statutaire.

Aux effectifs propres (dénominateur), on peut ajouter 81 agents mis à disposition des CIRA et dont la gestion de proximité est assurée par le département des ressources humaines de la DDF, afin d'évaluer la performance de ce dernier.

Une quasi-stabilité du ratio est envisagée, liée à la réduction des effectifs, ainsi qu'à la prise en charge de compétences nouvelles par le département des ressources humaines de la DDF.

Source des données :

Sous-direction de l'administration (départements des ressources humaines).

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total
01 Edition, diffusion, documentation	15 462 302	15 252 845	30 715 147	15 462 302	14 752 845	30 215 147
02 Renseignement administratif	2 369 843	9 320 000	11 689 843	2 369 843	9 060 000	11 429 843
03 Soutien	4 038 619	4 098 480	8 137 099	4 038 619	3 398 480	7 437 099
Totaux hors résultat d'exploitation et variation du fonds de roulement	21 870 764	28 671 325	50 542 089	21 870 764	27 211 325	49 082 089

DÉPENSES DE PERSONNEL

Avertissement

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2006	Plafond autorisé pour 2007	Demandés pour 2008	Variation 2008 / 2007	Demandés pour 2008 (y.c. charges sociales)
Catégorie A+		4	4	0	664 570
Catégorie A		111	108	-3	7 424 520
Catégorie B		55	55	0	2 504 030
Catégorie C		117	117	0	4 597 644
Contractuels		128	124	-4	6 680 000
Totaux		415	408	-7	21 870 764

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

ÉLÉMENTS SUR LES EFFETS DE STRUCTURE

Le plafond d'emplois 2007 s'élevait à 415 ETPT dont 4 A+, 111 A, 55 B, 117 C et 128 contractuels.

En 2008 le plafond d'emplois pour le programme « Edition et information administrative » est de 408 ETPT dont 4 A+, 108 A, 55 B, 117 C et 124 contractuels.

Le coût moyen global (y compris charges sociales) est réparti comme suit par catégorie d'emplois (au PLF 2007 ne figurait pas le coût du CAS Pensions) :

Catégories d'emplois	Coût moyen
A +	166 143
A	68 746
B	45 528
C	39 296
Contractuels	53 871

HYPOTHESES DE SORTIE

Les demandes de crédits ont été formulées sur la base de la prévision de non-remplacement de 7 agents au cours de l'année 2007, ce qui représente une économie de 140 000 € en 2008 (ce résultat est celui de l'effet de report réel compte tenu que ces sorties, en l'occurrence des départs en retraite, se sont en fait échelonnés au cours de l'année 2007).

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est estimé à 1,6%, ce qui représente une progression de la masse salariale de 340 000 € en 2008. Ce GVT prend en compte un ajustement maîtrisé de la rémunération de certains agents contractuels en fort décalage du fait de l'évolution de leurs fonctions.

ÉLEMENTS SALARIAUX

Les dépenses présentées prennent en compte un taux de cotisations au CAS Pensions de 56,02%.

MESURES GENERALES ET CATEGORIELLES

Le PLF 2008 a été construit sur l'hypothèse d'une valeur annuelle du point fonction publique de 54,4113 € en 2008. Le coût reporté sur l'année 2008 de la revalorisation de 0,8% au 1er février 2007 est estimé à 11 500 €.

Les agents de la documentation française étant principalement des agents des services du Premier ministre, le coût des mesures catégorielles dépend des choix opérés par ces derniers.

Pour 2008, les principales mesures concernent l'augmentation des régimes indemnitaires et l'extension en année pleine de la fusion des corps des attachés d'administration centrale et des chargés d'études documentaires.

Les crédits relatifs aux dépenses de personnel en 2008 s'élèvent en AE et en CP à 21 870 764 €.

Les dépenses de personnel en 2008 par action se répartissent de la façon suivante :

	Action n° 01 : édition, diffusion, documentation	Action n°02 : renseignement administratif	Action n°03 : soutien
Rémunérations d'activité	10 600 000	1 630 000	2 770 000
Cotisations et contributions sociales (hors CAS Pensions)	2 060 000	320 000	540 000
CAS Pensions	2 632 302	399 843	688 619
Prestations sociales et allocations diverses	170 000	20 000	40 000
TOTAL	15 462 302	2 369 843	4 038 619

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Edition, diffusion, documentation	280
02	Renseignements administratifs	49
03	Soutien	79
Total		408

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">49 389 739</td></tr> </table>		AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(1)	49 389 739	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">48 626 275</td></tr> </table>		CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(2)	48 626 275		
AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(1)											
49 389 739											
CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(2)											
48 626 275											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
	50 542 089	0	49 082 089	49 082 089	1 460 000						
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(9)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;"> </td></tr> </table>	Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(9)				
Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(9)											
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;"> </td></tr> </table>	Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(10)				
Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(10)											
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(11) = (8) - (9) - (10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">1 460 000</td></tr> </table>	Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **	(11) = (8) - (9) - (10)	1 460 000			
Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **											
(11) = (8) - (9) - (10)											
1 460 000											

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Par arrêté en date du 30 mars 2007, paru au Journal Officiel du 31 mars 2007, les reports croisés de crédits du programme 129 vers le programme 622 s'élevaient à 1 174 739 euros en AE et à 411 275 euros en CP.

La direction de la Documentation française étant jusqu'en 2006 rattachée au programme 129 « coordination du travail gouvernemental » au sein de la mission « Direction de l'action du gouvernement », l'échéancier ne peut être complété intégralement cette année. A ce stade, les engagements antérieurs de la Documentation française sont retracés dans l'échéancier du programme 129.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Edition, diffusion, documentation

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	15 462 302	15 252 845	30 715 147
Crédits de paiement	15 462 302	14 752 845	30 215 147

EFFECTIFS

VENTILATION DES EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	Demande pour 2008
A+	2
A	86
B	37
C	77
Contractuels	78
Total	280

Il est demandé 280 ETPT pour l'action n°01 « édition, diffusion, documentation ». Ils représentent les effectifs de la sous direction « Produits, services et diffusion », de la sous direction « Ressources éditoriales et documentaires » du département de la communication et de l'agence comptable, pour les opérations relevant de l'activité industrielle et commerciale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

Les achats et les services extérieurs s'élèvent pour 2008 à 11 632 845 euros en AE et à 11 132 845 euros en CP.

Les achats d'ouvrages pour revente en librairie, de papier d'impression et de reprographie, d'emballages pour les expéditions, ainsi que les abonnements destinés aux centres documentaires représentent 1 914 525 euros en AE et en CP.

Les travaux d'impression, les frais de rédaction, d'affranchissement, de routage et de promotion représentent 7 299 945 euros en AE et 6 999 945 d'euros en CP.

Les maintenances corrective et évolutive des systèmes informatiques hors soutien ainsi que les développements des sites Internet représentent 2 418 375 euros d'AE et de 2 218 375 euros de CP.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée déductible comprise dans ces achats et services extérieurs s'élève à 300 000 euros.

IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

Le poste « impôts et taxes (hors personnel) » s'élève à 370 000 euros pour 2008. il correspond au montant de la taxe sur la valeur ajoutée à reverser à l'Etat.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante pour 2008 s'élèvent à 3 200 000 euros. Elles représentent pour l'essentiel les prévisions de dépenses sur les avoirs des administrations.

CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières pour 2008 s'élèvent à 50 000 euros. Elles sont destinées à couvrir les intérêts moratoires à payer en 2008.

ACTION n° 02 : Renseignement administratif

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	2 369 843	9 320 000	11 689 843
Crédits de paiement	2 369 843	9 060 000	11 429 843

EFFECTIFS

VENTILATION DES EFFECTIF

Catégorie d'emplois	Demande pour 2008 (ETPT)
A	14
B	7
C	16
Contractuels	12
Total	49

La ventilation des effectifs pour 2008 de l'action 2 « renseignement administratif » correspond aux 49 agents du Secrétariat général des CIRA, rattaché depuis le 11 mai 2006 à la Direction de la Documentation française, et des neuf centres régionaux de Paris, Rennes, Lille, Metz, Limoges, Lyon, Bordeaux, Toulouse et Marseille.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

Les achats et les services extérieurs de l'action 2 pour 2008, d'un montant de 9 320 000 euros en AE et 9 060 000 euros en CP, représentent les dépenses liées à l'activité de « Allô Service Public 3939 » pour 8 360 000 euros en AE et 8 100 000 euros en CP, et le fonctionnement des CIRA de Paris et de province pour 960 000 euros en AE et CP.

ACTION n° 03 : Soutien

	Dépenses de personnel	Hors dépenses de personnel	Total
Autorisations d'engagement	4 038 619	4 098 480	8 137 099
Crédits de paiement	4 038 619	3 398 480	7 437 099

EFFECTIFS**VENTILATION DES EFFECTIFS**

Catégorie d'emplois	Demande pour 2008 (ETPT)
A+	2
A	8
B	11
C	24
Contractuels	34
Total	79

Les ETPT demandés pour 2008 pour l'action 3 « Soutien » représentent les effectifs de la direction et de la sous direction de l'administration.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS**

Les achats et services extérieurs de l'action 3 pour 2008 représentent 2 398 480 euros en AE et 2 298 480 euros en CP.

Les frais de cantine, de formation et de déplacement s'élèvent à 250 920 euros.

Les fluides, l'entretien des locaux, les frais de correspondance administrative, les fournitures de bureau et divers s'élèvent à 1 393 700 euros.

Le téléphone, les liaisons spécialisées, les fournitures informatiques et les dépenses liées à l'infrastructure informatique représentent 753 860 euros en AE et 653 860 euros en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont portées à 1,7 M€ d'AE et 1,1 M€ de CP et portent sur trois priorités : la poursuite sur le bâtiment Gutenberg du réaménagement des anciens ateliers d'impression en espace de bureaux, de documentation et d'archivage pour 0,4 M€, une isolation thermique de l'ensemble des bâtiments industriels pour 0,64 M€ qui permettra des économies de chauffage et de meilleures conditions de travail, l'installation pour 15 000 € de dispositifs de contrôle de qualité de l'air dans les ateliers et magasins conformément aux demandes du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.